



La chasse au phoque au Canada

Mythes et réalités

Pêches et Océans Canada (MPO) est le ministère responsable de la gestion de la chasse au phoque.

Mythe : La chasse n'est pas une activité durable et met en danger la population de phoque du Groenland.

Réalité

La population de phoques du Groenland de l'Atlantique est abondante et se porte bien; depuis 1970, elle a plus que quadruplé. Elle est estimée à 9 millions d'individus. La population de phoque gris est estimée à 350 000 individus.

Le MPO fixe les quotas de manière à assurer la santé et l'abondance des troupeaux de phoques. Au moment de fixer les quotas, il prend de nombreux facteurs en compte comme l'état des glaces, les prises accidentelles et accessoires, les chasses pratiquées au Groenland et dans l'Arctique et les niveaux des prises commerciales, ainsi que les éventuels dépassements de quota. La population est à son niveau le plus haut depuis 30 ans et ne constitue absolument pas une espèce « en voie de disparition ».

Mythe : Les chasseurs touchent si peu de revenus de la chasse au phoque qu'il ne s'agit pas d'une industrie viable.

Réalité

La chasse au phoque du Groenland actuelle est pratiquée comme activité économique viable. Elle peut apporter une importante contribution au revenu annuel des personnes qui vivent dans les collectivités côtières rurales, où les autres possibilités économiques sont limitées, ce qui peut réduire l'émigration vers les grands centres urbains. La perte de perspectives économiques aurait des répercussions importantes sur les habitants de ces petites localités.

La chasse au phoque fournit chaque année des emplois directs à temps partiel à plus de 6 000 personnes. Certains chasseurs ont déclaré que leur revenu provenant de la chasse au phoque pouvait représenter une part importante de leurs gains annuels totaux.

L'industrie de la chasse au phoque procure aussi de nombreuses autres retombées économiques secondaires. Le

phoque est chassé à diverses fins depuis des centaines d'années. Il procure aux chasseurs de la nourriture, du combustible, des vêtements et d'autres produits. Les produits du phoque sont la peau, l'huile, les articles d'artisanat, la chair à des fins de consommation humaine et animale, ainsi que les capsules à base d'huile de phoque, riche en Omega-3. De nouveaux produits sont actuellement en développement, comme les produits alimentaires spécialisés dérivés du phoque ou les produits servant à la recherche sur l'utilisation des valves cardiaques du phoque dans les chirurgies du cœur chez l'humain.

Mythe : La chasse au phoque fait l'objet d'une surveillance approximative et le MPO ne pénalise pas les activités ou pratiques illégales.

Réalité

Les agents des pêches ont recours à divers moyens pour surveiller les chasseurs et les activités de chasse au phoque : la surveillance aérienne, les systèmes de contrôle des navires (SCN – surveillance par satellite), des patrouilles et des inspections en mer, des patrouilles et des inspections à quai ou sur les lieux de débarquement, ainsi que des inspections dans les installations des acheteurs/transformateurs. Il est nécessaire d'utiliser différents outils et méthodes de surveillance pour obtenir un programme d'application des règlements bien équilibré. Les agents du MPO chargés de la surveillance et de l'application des règlements peuvent au besoin compter sur les renforts de la GRC et de la Sûreté du Québec. La Garde côtière canadienne leur fournit des navires et des hélicoptères.

Les infractions sont prises au sérieux et les chasseurs de phoque qui ne se conforment pas au *Règlement sur les mammifères marins* sont pénalisés. Les conséquences de ces actes illégaux peuvent être des amendes imposées par le tribunal, l'invalidation des permis et la saisie des prises, des engins de chasse, des bateaux et des permis.

Mythe : Le gouvernement du Canada permet aux chasseurs d'abattre des blanchons.

Réalité

La chasse des petits du phoque du Groenland (blanchons) et des petits du phoque à capuchon (dos bleu) est interdite, et ce, depuis 1987. Les phoques chassés sont des animaux autonomes et indépendants.

Mythe : Il n'y a aucun lien entre la population de phoque et l'abondance des stocks de morue.

Réalité

Le débat continue sur les possibles impacts négatifs de la prédation des phoques gris sur l'abondance des stocks de poissons, particulièrement en ce qui concerne la morue de l'Atlantique.

Des études scientifiques suggèrent que la prédation des phoques gris pourrait être responsable du haut taux de mortalité naturelle de la morue dans le sud du Golfe du Saint-Laurent. Avec un tel taux de mortalité naturelle, la croissance des stocks est fort improbable, à moins que la productivité n'augmente bien au-delà des niveaux observés dans les décennies précédentes.

Un Processus d'évaluation zonale (PEZ) sur l'impact des phoques gris sur les populations de poissons de l'est du Canada s'est conclu le 8 octobre 2010. L'avis scientifique du PEZ aidera à déterminer si les décisions de gestion du contrôle de la population des phoques gris du MPO sont susceptibles d'avoir un impact mesurable sur la productivité et la biomasse de la morue.

Mythe : Les phoques sont écorchés vifs.

Réalité

Les phoques ne sont pas écorchés vifs. Un groupe international de vétérinaires indépendants ainsi que des experts de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AES) ont conclu que les déclarations suggérant que les phoques sont écorchés vifs, faites par des groupes opposés à la chasse au phoque, sont fausses.

Parfois, un phoque semble bouger après avoir été abattu. Même quand ils sont morts, les phoques montrent une certaine activité musculaire, appelée « réflexe de la nage ». Ce réflexe donne la fausse impression que l'animal est toujours en vie. Il est semblable au réflexe des poulets.

Les modifications apportées en 2009 au *Règlement sur les mammifères marins* rehaussent l'absence de cruauté de la chasse annuelle au phoque. Ces modifications incluent le processus en trois étapes (frappe, vérification et saignée) et exigent que les chasseurs confirment d'abord la mort de l'animal assommé, puis qu'ils le saignent pendant au moins une minute avant de l'écorcher.

Mythe : Le gourdin – ou hakapik – est un instrument inhumain qui n'a pas sa place dans le monde d'aujourd'hui.

Réalité

Les vétérinaires ont établi que l'abattage à l'hakapik, lorsqu'il est pratiqué correctement, n'est pas plus cruel, et est même souvent moins cruel, que les méthodes d'abattage utilisées dans les abattoirs commerciaux, qui sont acceptées par la majorité de la population.

Les phoques doivent seulement être abattus avec des outils efficaces conçus pour abattre l'animal rapidement, comme une carabine de gros calibre, un fusil de chasse avec des balles rayées, un gourdin ou un hakapik. Toutes ces méthodes d'abattage sont considérées par les experts comme étant sans cruauté.

Mythe : Les pratiques de chasse canadiennes sont pires et plus cruelles que celles d'autres pays.

Réalité

Les pratiques de chasse canadiennes sont parmi les meilleurs du monde. Elles reposent sur des principes rigoureux de protection des animaux qui sont reconnus internationalement par presque tous les observateurs indépendants. Le gouvernement du Canada surveille de près la chasse au phoque et est déterminé à faire appliquer les règlements avec toute la rigueur de la loi. D'après les observateurs de Pêches et Océans Canada, 98,5 % des phoques chassés en 2009 ont été chassés conformément au *Règlement sur les mammifères marins*, ce qui témoigne du professionnalisme très élevé des chasseurs de phoques canadiens et de leur engagement envers une chasse sans cruauté.